

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE  
LUNDI 28 JANVIER 2019, À 11 H 30, AU 15, RUE FORGET, BAIE-  
SAINT-PAUL, (SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT  
PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

THÉRÈSE LAMY  
LUC A. GOUDREAU  
GASTON DUCHESNE

MICHEL Fiset  
MICHAËL PILOTE  
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire  
Monsieur JEAN FORTIN.

**MEMBRE ABSENT**

Aucun.

**FONCTIONNAIRES PRÉSENTS**

Monsieur Martin Bouchard, directeur général  
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire  
de la présente assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 11 h 30, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant  
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un  
moment de réflexion.

**19-01-019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au greffier, Monsieur Émilien Bouchard, de faire  
lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de  
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à  
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière  
impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville,  
Monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la  
conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Ghislain  
Boily et unanimement résolu:**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

**ORDRE DU JOUR**  
**Séance extraordinaire**  
**LUNDI LE 28 JANVIER 2019 À 11 H 30**  
**AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL**  
**(SALLE DU CONSEIL)**

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le LUNDI 28 JANVIER 2019 à compter de 11h30 à l'endroit désigné soit au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

- A- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- **LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
- D- **RÈGLEMENT**
- E- **RÉSOLUTIONS:**
  - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
  - 1. **Maison-Mère : subvention 250 000.\$ - budget 2019**
  - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
  - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - LOISIRS, PARCS ET CULTURE**
- F- **AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
- G- **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- H- **QUESTIONS DU PUBLIC**
- I- **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 24<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS**  
**DE JANVIER DE L'ANNÉE DEUX MILLE DIX-NEUF .**

Émilien Bouchard  
Greffier

Adoptée unanimement.

**19-01-020 MAISON-MÈRE : SUBVENTION 250 000.\$ - BUDGET 2019**

CONSIDÉRANT l'importance de Maison Mère dans notre milieu;

CONSIDÉRANT que Maison Mère occupe un rôle de « développeur économique » sur le territoire de la Ville et de ses environs;

CONSIDÉRANT les locaux de Maison Mère utilisés par la Ville ;

CONSIDÉRANT l'espace Muséal et les nombreuses obligations que Maison Mère doit assumer eu égard à celui-ci;

CONSIDÉRANT l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*

( C-47.1) permettant à une municipalité d'accorder une aide financière;

CONSIDÉRANT que Maison Mère a demandé à la Ville une aide financière afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et résolu unanimement:**

Que ce conseil, à même le surplus libre de la Ville, accepte de verser au Centre de Gestion du Complexe PFM ( Maison Mère ) à titre d'aide financière un montant de 250 000.\$

Que le Trésorier ou son adjoint soit et il est par la présente autorisé à procéder selon les modalités habituelles au versement d'un montant de 250 000\$ au Centre de Gestion du Complexe PFM ( Maison Mère ) et ce, à titre d'aide financière.

Adoptée unanimement.

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune intervention n'est faite de la part des membres du conseil.

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Le Maire, Monsieur Jean Fortin, déclare cette période des questions du public ouverte et demande aux intervenants dans la salle de s'adresser au Président d'assemblée afin de conserver le décorum.

Considérant qu'aucune intervention de la part des gens présents dans cette salle n'est adressée aux membres du Conseil, le Maire déclare cette période des questions du public close.

#### **19-01-021 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 11 heures 35 minutes.**

Adoptée unanimement.

---

**Monsieur Jean Fortin**  
Maire

---

**Émilien Bouchard**  
Greffier